

# Vue globale des différents types d'aide (voir conditions de cumul dans le document récapitulatif)

Montants au  
01/04/2020

## Allocation Education Enfant Handicapé (AEEH) / par mois

Taux Handicap  
+ de 50%

Base  
132,61 €

Dépenses mensuelles  
de **232,06 € à 401,96 €**

Complément 1  
232,07 €

Dépenses mensuelles  
de **401,97 € à 513,86 €**  
ou embauche pour 8h  
ou réduction travail à 80%

Complément 2  
401,97 €

Parent  
Isolé  
+  
53,87€

Dépenses mensuelles  
de **510,78 € à 709,09 €**  
ou embauche pour 20h  
ou réduction travail à 50% +...

Complément 3  
513,86 €

Parent  
Isolé  
+  
74,59€

Dépenses mensuelles  
> **723,42 €**  
ou embauche temps plein  
ou arrêt total du travail +...

Complément 4  
723,42 €

Parent  
Isolé  
+  
236,21€

Arrêt total du travail  
Et dépenses mensuelles  
> **296,88 €**

Complément 5  
887,69 €

Parent  
Isolé  
+  
302,51€

Arrêt total du travail  
et assistance constante

Complément 6:  
1257,9€

443,41€

## Prestation de compensation du Handicap (PCH) sur justificatif

Aide humaine

Externe : de 14,04 à 17,77 €/h  
Familiale : de 3,9 à 5,84 €/h

Aides techniques

Aide à l'aménagement  
du logement

Aide à l'aménagement  
du véhicule

Aide spécifique  
(ex: vacances adaptées)  
100€/mois

Aide exceptionnelle  
(matériel,...) à 75 %  
Max 1800€ sur 3 ans

**Max 3960€ sur 3 ans**

Prise en charge 100 % si revenus annuels  
< 27007,02€ sinon 80 %

## Prestation partagée d' Education (PréParE)

jusqu'à 3 ans  
/ par mois

Cumul possible pour  
les 2 parents avec un  
max de 396,01€/mois  
par couple

Travail à 80%  
148,57 €

Travail à 50%  
257,54 €

Arrêt du travail  
398,39 €

## Retraite

Affiliation à l'AVPF  
Si PréParE et taux  
handicap = 80% et +  
Ou aidant familial  
Ou réduction / arrêt du  
travail professionnel  
*Soumis à plafond de  
ressources*

## Allocation Journalière de présence parentale (AJPP)

310j max sur 3 ans

43,68 € /j

Parent  
Isolé  
+  
8,4€

Compléments pour frais  
possible si > 112,11€/mois  
sous conditions de  
ressource

## Carte de mobilité inclusion

Priorité

Stationnement  
réservé gratuit

Personne avec handicap  
+ **accompagnant**  
- si Incapacité >=80%  
(sans limite de durée)  
ou Incapacité <80% mais  
dont la station debout  
est pénible ou AEEH +  
complément = 3 et +

Pour les conditions détaillées et les possibilités de cumul se reporter au document détaillé